



# PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

Janvier 2008

*Quand on ne sait pas où l'on va,  
le vent ne nous est jamais favorable.*

*Sénèque*

## INTRODUCTION

Le plan stratégique 2008-2011 veut consolider les développements amorcés dans la précédente planification où l'on recherche ultimement le meilleur arrimage entre l'offre de main-d'œuvre des personnes handicapées et les besoins du marché du travail. Cet objectif s'inscrit cependant dans le contexte plus large de la participation sociale à laquelle aspirent les personnes handicapées.

L'évolution de la situation de l'accès au travail des personnes handicapées démontre qu'il existe encore un écart très important entre l'égalité de droit et l'égalité de fait. Cela se traduit notamment par la persistance d'un taux d'emploi des personnes handicapées deux fois moindre que celui des personnes sans incapacités, malgré toutes les ressources et mesures investies.

Notre plan stratégique vise, en collaboration avec nos partenaires, à imprimer des changements significatifs à cet égard en privilégiant trois axes majeurs d'intervention :

- ▀ Un rôle d'influence par l'élaboration de nos avis et de nos propositions;
- ▀ Un rôle de mobilisation des compétences des partenaires;
- ▀ Un rôle d'acteur par la mise en œuvre de projets qui soutiennent et qui renforcent la contribution des partenaires.

Nous souhaitons ainsi constituer une réelle valeur ajoutée à la force du réseau d'acteurs que nous nous employons à développer, espérant de cette manière opposer un effet de levier au travail en silo.

Ce plan définit enfin le mandat que nous voulons assumer, où nos interventions se retrouvent souvent à la frontière de la contribution de chacun de nos partenaires. Il identifie, pour ce faire, des enjeux et des priorités d'action, demeurant ouvert aux opportunités qui pourraient se manifester au cours de cette période.

## ENJEUX ET PRIORITÉS D'ACTION

Ce plan comporte cinq grands enjeux et identifie dans chaque cas des priorités d'action qui permettent de répondre à ces enjeux.

### 1. ENJEU N° 1

**Assumer notre rôle d'aviseur incontournable en ce qui concerne l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en sachant mettre à profit l'expertise, l'expérience et les réalisations de nos partenaires.**

#### PRIORITÉS D'ACTION

- 1.1 Développer une approche « marketing » afin de faire connaître et de promouvoir ce rôle.
- 1.2 Exercer ce rôle en soumettant des propositions concernant les sujets suivants :
  - La pérennité d'un modèle assurant la transition de l'école vers la vie active;
  - Le maintien d'un filet social pour les personnes handicapées qui accèdent à l'emploi;
  - Les stages en milieu de travail de manière à distinguer les parcours qui mènent vers l'emploi et ceux qui visent une participation sociale;
  - L'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre, notamment en formation professionnelle et technique.

### 2. ENJEU N° 2

**Être un acteur déterminant dans l'orientation et dans l'implantation de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*.**

#### PRIORITÉS D'ACTION

- 2.1 Obtenir du MESS le mandat d'exercer un rôle conseil auprès des partenaires des différentes régions afin d'assurer l'implantation de cette stratégie en fonction des objectifs visés;
- 2.2 Apporter une contribution significative au sein de la Commission des partenaires du marché du travail et établir un lien privilégié avec ses principaux acteurs;
- 2.3 Intervenir en amont de la mise en œuvre de politiques qui doivent favoriser la formation et l'intégration en emploi des personnes handicapées.

### 3. ENJEU N° 3

**Mobiliser et concerter tous nos partenaires dans la réalisation des objectifs visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.**

#### PRIORITÉS D'ACTION

- 3.1 Maximiser et soutenir la contribution de toutes les instances du conseil d'administration;
- 3.2 Intensifier et entretenir nos liens avec les tables régionales;

- 3.3 Favoriser le réseautage et l'échange des acteurs régionaux par la tenue d'événements nationaux au cœur des préoccupations des partenaires;
- 3.4 Assurer la circulation de l'information et maintenir la communication vivante.

#### **4. ENJEU N° 4**

**Faire évoluer les représentations sociales face à l'intégration en emploi des personnes handicapées.**

##### **PRIORITÉS D'ACTION**

- 4.1 Contribuer à promouvoir les compétences des personnes handicapées, notamment par la mise en œuvre d'une campagne nationale à cet égard;
- 4.2 Soutenir les activités auprès des partenaires concernés de façon à réduire les impacts négatifs de ces représentations autant auprès des entreprises que des personnes handicapées.

#### **5. ENJEU N° 5**

**Traduire concrètement le droit au travail des personnes handicapées en profitant de la conjoncture économique favorable à l'emploi.**

##### **PRIORITÉS D'ACTION**

- 5.1 Poursuivre le développement des services-conseils aux entreprises de concert avec le Réseau des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées;
- 5.2 Accroître l'étendue du réseau d'entreprises que le CAMO a développé en intégrant aussi les PME. Les membres de ce réseau se sont donné la mission de développer et de partager leur pratique en matière de gestion de l'équité dans le contexte de l'intégration et du maintien en emploi des personnes handicapées;
- 5.3 Organiser des événements contribuant à faciliter l'arrimage entre l'offre de main-d'œuvre des personnes handicapées et la demande de main-d'œuvre des employeurs;
- 5.4 Poursuivre le projet amorcé avec les entreprises adaptées visant la reconnaissance des compétences de leurs travailleurs handicapés et accroître nos liens de collaboration.

#### **CONCLUSION**

La réalisation de ce plan se fonde sur la contribution de chacun d'entre nous dont l'expertise conjuguée à l'adhésion à des valeurs communes en faveur du plein épanouissement des personnes handicapées constituent les conditions les plus propices.

Cet exercice de planification stratégique nous permet de réaffirmer nos engagements à la mission qui nous est commune en prenant conscience de la responsabilité collective qui nous incombe.

Il nous appartient maintenant de traduire en actions concrètes les ambitions que nous nous sommes fixées avec toute la complicité que cela requiert.